FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	34
Moto-Club	Moto Club Bagnolais
N° d'affiliation	087
Date	24/03/2019
Lieu	GOUDARGUES
Organisateur technique -	DEMOULIN FREDERIC
E-mail	fred.demoulin.tai@orange.fr
Téléphone	0626260584

TRIAL

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation : ☒ Trial Outdoor ☐ Trial Indoor ☐ Trial Urbain

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BAYLE PIERRE-JEAN	Licence : 039280
Président du Jury ou Arbitre*	BRUNEAU ALAIN	Licence : 025560
Membre du Jury		Licence :
Membre du Jury		Licence :
Commissaire technique responsable	NOE ROLAND	Licence : 030672

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description : nombre tours, zones par tour...
Expert/Sénior1	10		<80 cc jusqu'à 10 ans <125 jusqu'à 15 ans	2 ou 3 tours de 14 zones maximum
open/Sénior 2	>7		80 cc jusqu'à 10 ans <125 ju	2 ou 3 tours de 14 zones maximum
S3+/S3/S4+/S4	>7		80 cc jusqu'à 10 ans <125 ju	2 ou 3 tours de 14 zones maximum
découverte	>7		80 cc jusqu'à 10 ans <125 ju	2 ou 3 tours de 14 zones maximum
TRE1	12	15	maxi 125 CC ou 11KW	3 tours de 6 zones maxi réparties sur un parcours de 800m
TRE2	7	12	maxi 80 CC ou électrique 24"	3 tours de 6 zones maxi réparties sur un parcours de 800m
TRE3	6	10	maxi 125 CC ou électrique 24"	3 tours de 6 zones maxi réparties sur un parcours de 800m
TRE4	6	8	maxi 125 CC ou électrique 20"	3 tours de 6 zones maxi réparties sur un parcours de 800m

Les cylindrées seront conformes à l'article 7 des RTS Trial :

7-10 ans :	80cc maximum
11-14 ans :	125cc maximum
15 ans et plus :	cylindrée libre

Engagement :

Site Internet -----

Contact ---------- Sandrine REIMBOLD 6 R Du Chêne Vert 30200 ORSAN

Téléphone ------ 0670955714 E-mail -- sandrine.reimbold@orange.fr

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 Horaires Prévisionnels *

Contrôles Administratifs : 8H15 10H45
Contrôles Techniques : 8H15 11H
Remise des prix : 18H15

Départ : 9H
Arrivée : 18H15

**Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.*

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ NON ☒ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Dans le cas où le tracé emprunte des voies ouvertes à la circulation publique, chaque participant présentera également son permis de conduire ainsi que l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

Hôpital le plus proche ..... BAGNOLS SUR CEZE
Temps de trajet (en min) ..... 20 min

Article 8 Le site de pratique

Accès :
Nom du site ..... Les Combes
Adresse ..... 39620 GOUDARGUES

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ?..... ☐ OUI ☒ NON

Caractéristiques :
Longueur du parcours ..... 8,5 km
Temps global imparti..... 6H30
Nombre d'OZT*..... 4
**Officiels Commissaires de Zone Trial*

⚠ Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : 10/12/2018

MCB MOTO CLUB BAGNOLAIS

Visa de la Ligue

Date : 7/12/18 ocultame

LIGUE MOTOCYCLISTE ~~LANGUEDOC ROUSSILLON~~ OCCITANIE
COMMISSION TRIAL
5, rue de la Cerisaie
30200 BAGNOLS/CÈZE
Tél. : 06 07 90 98 31

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Visa de la FFM

Date : 21/12/2018
Numéro : 19/0013

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Plan du Trial de Goudargues le 24 mars 2019

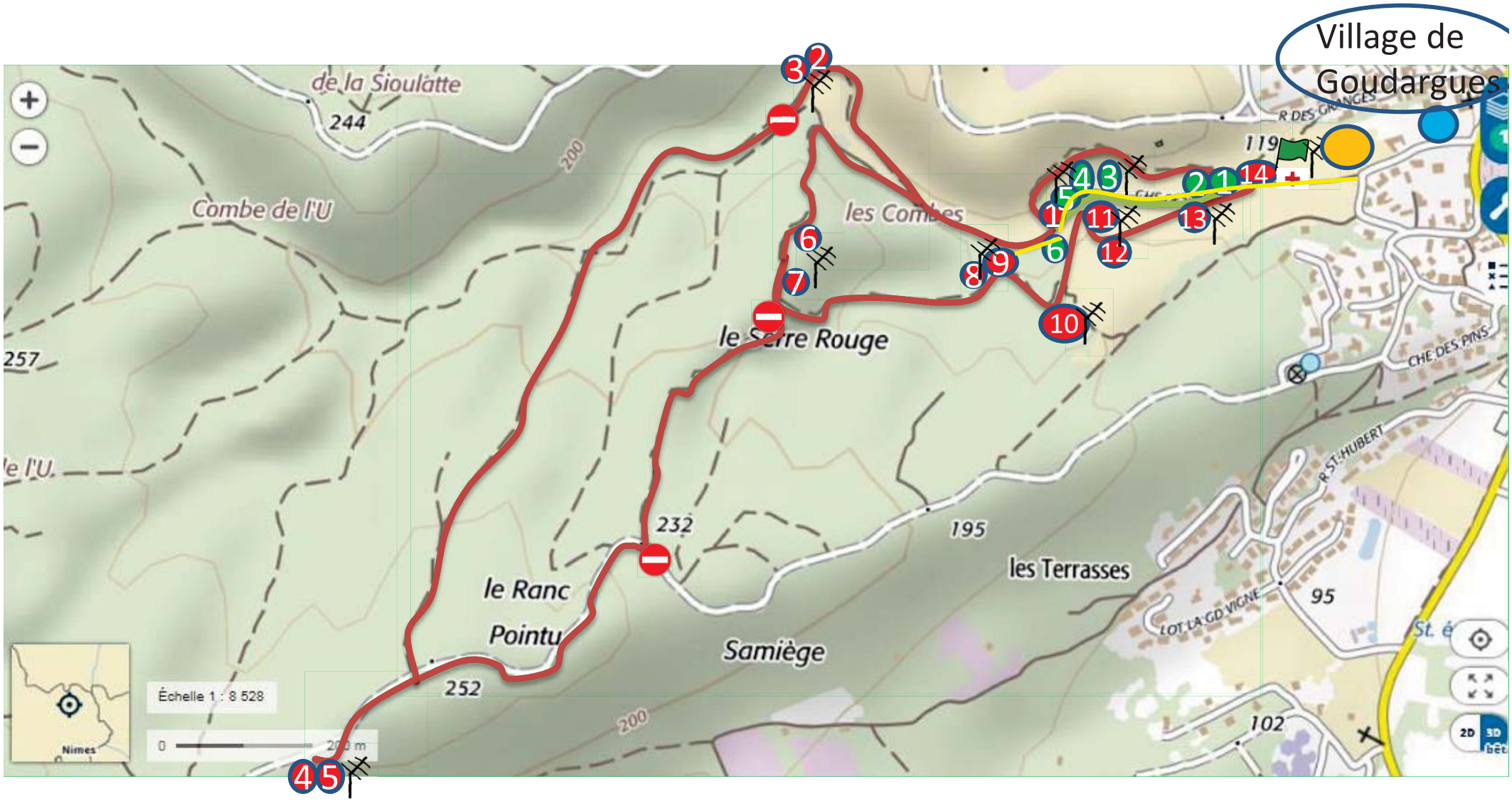

GRAS SAVOYE
Willis Towers Watson

DTW 1991

ADHESION A LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHESION : 794204 / 219 7

ASSURE : **MOTO CLUB BAGNOLAIS** - 30200 BAGNOLS S/CEZE

COMPETITION : **TRIAL DE GOUDARGUES**

LIEU : **LES COMBES - 30620 GOUDARGUES** **CATEGORIE :** **NATIONALE**

TYPE : **TRIAL** **N° D'AGREMENT :** **34**

DUREE : **1 JOUR** **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** **24/03/2019** **JUSQU'AU :** **24/03/2019**

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- **6 100 000 € en cas de dommages corporels**
  autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- **500 000 € en cas de dommages matériels**
  autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

***Police souscrite par la FFM au nom de "** **MOTO CLUB BAGNOLAIS** **" qui lui est affilié.**

Auprès de DTW 1991 Underwritting Limited **Le Preneur d'Assurance**

DTW R·Q 1991

Villeurbanne, le **21/12/2018**